



COMMUNE DE MAIRIE D'AUTREVILLE SUR LA RENNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10

Le 1 juillet 2026, le Conseil municipal de la Commune de Mairie d'Autreville sur la Renne s'est réuni Mairie Annexe de Saint-Martin-sur-la-Renne sous la présidence de Laurent NAULOT, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : FONTAINE Fanny, JERONIMO Raphaël, KWASIAK Frédéric, NAULOT Laurent, ROUILLARD Céline, SAINTOMER Laëtitia, VINHAS Xavier

Excusé ayant donné procuration : DROUOT Emmanuel à JERONIMO Raphaël, JOBARD Sophie à VINHAS Xavier, LECLERE Romuald à NAULOT Laurent

Absents : DE LA FOURNIÈRE Mathilde

Secrétaire de séance : SAINTOMER Laëtitia

2026-020 - TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le Maire expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités :

- d'instauration par le conseil municipal de la taxe d'aménagement ;
- de fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement ;
- d'instauration par le conseil municipal d'exonération de taxe d'aménagement.

Vu l'article L 331-1 du code de l'urbanisme,

Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L 331-14 et L 331-15 du code de l'urbanisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- Décide d'instituer la taxe d'aménagement.
- Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 1 % sur le territoire d'Autreville sur la Renne
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 06/07/2026

ID : 052-215200221-20260701-2026_020-DE



Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 1 juillet 2026

Le président de séance,
Laurent NAULOT

Le secrétaire de séance,
Laëtitia SAINTOMER